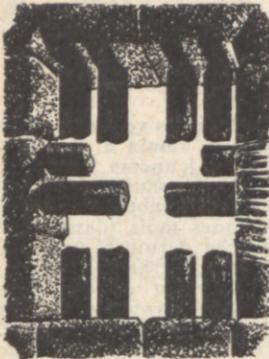


BULLETIN

MENSUEL
de l'ADIR

VOIX ET VISAGES

241, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-7^e • INVALIDES 34-14

Journée Nationale de la Déportation 29 Avril 1956

Il nous semble que nous ne pouvons mieux faire que de citer ici quelques phrases du beau sermon prononcé, à Notre-Dame de Paris, par l'abbé Jean Ecole, ancien déporté de la Résistance.

Ainsi, pendant que plus de la moitié du petit nombre de ceux qui ont eu la chance incroyable de rentrer, sont morts des suites des sévices que nous avons endurés, avons-nous senti avec les familles des disparus, nous qui avons survécu, se refermer insensiblement, sur nos morts, le cercle impitoyable de l'indifférence et de l'incompréhension du grand nombre. Et c'est pourquoi nous aimons nous réunir, comme aujourd'hui, chaque année, depuis que le Gouvernement, sur la demande de nos diverses associations, a pris, il y a deux ans, la décision de consacrer, désormais, le dernier dimanche d'avril à la mémoire des victimes de la déportation, pour renouveler et entretenir leur souvenir.

Seulement, ce n'est pas sans une profonde émotion que nous nous retrouvons, à chaque fois, dans ce but, car nous ne pouvons pas ne pas vivement ressentir le vide terrible creusé parmi nous par ceux qui ne sont plus. Et c'est ce qui nous porte à vouloir, d'abord, nous recueillir dans un sentiment de piété affectueuse envers eux, au cours de la messe célébrée à leur intention, comme l'ont été, avant-hier et ce matin même, les cultes israélites et protestants, en attendant de monter ensemble ce soir au Mont-Valérien et à l'Arc-de-Triomphe.

...Toutefois, l'affection que nous leur portons ne saurait rester sur le seul plan de la pensée et de la prière, sans trahir les promesses que nous avons faites à nos camarades, lorsqu'ils tombaient, de nous occuper des leurs, de les aider moralement et matériellement, si besoin est !...

...Là ne s'arrêtent pas nos obligations envers eux. Nous avons, en outre, le devoir d'être et de demeurer leurs témoins, ou plus exactement, les témoins de la cause pour laquelle ils se sont sacrifiés.

(Suite page 2)

IN MÉMORIAM

MARIE-JEANNE NORMANT

Mme Marie-Jeanne Normant, sans doute la doyenne de l'A.D.I.R., une des toutes premières résistantes de Bretagne, est morte cet hiver, à l'âge de 82 ans, à Penneach-en-Plogoff où elle était née et avait vécu.

Elle avait quitté son village pour la première fois en 1940, menottes aux mains, dans une voiture allemande qui l'emmena avec cinq des siens, d'abord à la prison de Rennes, ensuite à Paris, au Cherche-Midi.

Toutes celles qui l'ont connue à cette époque se souviennent de cette grande vieille dame très racée, en coiffe blanche d'Audierne, chaussée de sabots et dont les yeux intelligents et pétillants de malice toisaient de tout leur mépris la chiourme allemande.

Lorsque, en Angleterre, Honoré d'Estienne d'Orves demanda aux marins originaires de l'île de Sein qui composaient son petit groupe de débarquement clandestin, à quel endroit de la Pointe du Raz ils pouvaient accoster et trouver un refuge, pas un n'hésita : « Chez les Normant ». On sait juger de la valeur humaine sur cette côte inhospitalière et aride, où la vie de chaque jour est une lutte de chaque instant.

Quand, en pleine nuit, trempé, transi et éreinté, d'Estienne pénétra dans cet intérieur typiquement breton, il baissa d'abord le sol de terre battue et ensuite le bas de la robe de Marie-Jeanne, en signe de respect. C'est qu'elle avait grande allure cette femme à qui des générations de foi chrétienne profonde, de sens de l'honneur et du devoir avaient conféré une aristocratie aussi valable que celle du nom et du blason. Le comte d'Estienne d'Orves ne s'y était pas trompé et du premier coup d'œil avait reconnu en elle une grande dame.

Durant sa longue captivité de 18 mois de cellule, au cours des interrogatoires, devant le tribunal militaire, dans ses rapports quotidiens avec les gardiens allemands, elle ne se départit jamais de son calme et de son courage résolu.

Depuis de longs mois une pénible maladie la tenait clouée au lit. Sa fille, notre camarade Marie Jeannie et les deux

BLANCHE TOUTIN

Dimanche, 1^{er} avril, jour de Pâques, notre camarade, Mme Auguste Toutin, née Blanche Delpuech, s'est éteinte après une courte maladie. Quinze jours auparavant, elle avait subi une douloreuse opération. Elle avait 71 ans.

Mme Toutin a été arrêtée à Nîmes, le 26 octobre 1943, en même temps que son mari et sa fille ainée, Marthe, devenue depuis, Mme Alfred Boissières. Elle séjourna dans la prison de Saint-Pierre, à Marseille, puis au fort de Romainville. Au début de 1944, elle fut dirigée sur Ravensbrück, avec sa fille Marthe et plusieurs camarades de Nîmes, et classée au bloc 32. Envoyée au début de 1945 à Mauthausen, elle a la joie d'y revoir son mari, dont elle ne savait rien depuis son arrestation ; sa fille Marthe faisait partie du même convoi. Libérés par la Croix-Rouge Internationale, ils sont rapatriés ensemble et arrivent à Nîmes, le 28 avril 1945. Toute la famille est réunie, son fils Pierre est revenu de captivité.

Mme Toutin avait une foi profonde qui l'a soutenue dans les épreuves de la vie et les souffrances de la déportation. Elle a été une grande Française, supportant avec courage les camps de la mort, soutenant, par un moral splendide, ses camarades de misère. Elle n'a jamais douté du destin de la France auquel les siens et elle-même avaient sacrifié leur liberté.

Au cimetière de Vergèze, où elle a été inhumée, notre camarade Mme Donadille, après le dépôt d'une gerbe, lui a adressé un dernier adieu.

filles de celle-ci l'ont soignée avec tendresse et dévouement et c'est entourée de tous les siens qu'elle s'est éteinte.

Recouvert du drapeau tricolore, suivi de tous les rudes gars de Sein et du « Cap », son corps a été descendu dans la modeste tombe de ce cimetière breton, face au large. Un simple tumulus de sable blond, une croix de granit, c'est tout ce qui reste, avec le souvenir fidèle de ceux qui l'ont connue, de cette bonne et grande Française à qui les pouvoirs publics n'ont pas cru devoir donner le moindre bout de ruban...

J. POTIRON.

« Et le devoir sans doute le plus sacré qui nous incombe aujourd'hui plus que jamais, alors que de nouvelles pertes se font sentir dans nos rangs presque quotidiennement, et que notre voix devient du même coup de plus en plus faible, est de rappeler, avec fermeté et sans nous lasser, que les dix millions de morts des camps de concentration, parmi lesquels figurent plus de deux cent mille Français, se sont sacrifiés pour la paix et la liberté, afin que le souvenir de ce carnage inouï reste, non certes comme un spectre d'horreur destiné à attiser la haine et le ressentiment contre l'Allemagne, dont il faut seulement dire qu'elle continue à porter la lourde responsabilité, mais comme un appel à l'union de tous les hommes de bonne volonté. »

Parmi les cérémonies de cette journée nationale, celle de l'inauguration du monument à la mémoire des étudiants résistants et déportés (œuvre du sculpteur Watkin) fut une des plus émouvantes.

**

Cérémonie du Luxembourg

Dans les jardins du Luxembourg, sous une pluie battante, jeunes élèves de l'école publique, lycéennes et lycéens, étudiants, ont assisté, recueillis et émus, à l'hommage rendu à leurs ainés héroïques.

Après les émouvants discours de M. Voisin, Président de l'Association des familles des étudiants résistants, et de M. le Ministre de l'Education nationale Billières, la statue, encadrée de nos drapeaux, fut dévoilée aux accents de la « Marseillaise » et du « Chant des Partisans ». Le défilé des jeunes devant monument et drapeaux fut ensuite comme l'illustration de ce vers :

Ami si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place.

Suzanne BROUSTE.

Cette Journée du Souvenir fut célébrée dans toute la France et la France d'outre-mer. Une adhérente de Rabat nous signale que dans cette ville, après les services dans les trois cultes (israélite, protestant, catholique), après les cérémonies où participèrent les autorités françaises, une gerbe fut déposée, au cimetière, sur une tombe où reposent des cendres recueillies dans le crématoire de Flossenbürg, et sur laquelle est gravé : « Aux Combattants sans uniforme, morts en déportation » ...

PELERINAGES

Nous apprenons que des pèlerinages auront lieu pour :

- Neuengamm : 20-25 juillet 1956.
 - Dachau : 8-9 septembre 1956.
- Se renseigner ultérieurement à l'A.D.I.R.

LA MORT D'HENRI RIBIERE

L'A.D.I.R. a vivement ressenti la mort de M. Henri Ribière, directeur de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, ami efficace des résistants et des déportés.

C'est une très belle figure qui disparaît.

Dans le prochain numéro de « Voix et Visages », un camarade de résistance de M. Henri Ribière évoquera son souvenir.

UNE GRANDE QUERELLE

« Etre grand, c'est soutenir une grande querelle. Hamlet. »

Pour célébrer le centième anniversaire de la naissance de Philippe Pétain, diverses manifestations avaient été prévues par « l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain ». L'action du « Comité de Liaison de la Résistance » — dont l'A.D.I.R. fait partie, a empêché le transfert des cendres de Pétain à Douaumont et fait interdire une vente de livres sur l'ex-chef de l'Etat français, qui devait se tenir (délicate attention !) le 28 avril à l'Hôtel Lutétia. Seule a eu lieu à Paris une cérémonie à Notre-Dame, en présence d'un certain nombre d'anciens ministres de Vichy, d'officiers supérieurs dont l'inévitable Weygand, de représentants de l'Académie française et des Benoist-Méchin, Auphan et Cie, à qui l'indulgence des tribunaux semble avoir donné, par surcroit, un goût immoderé pour la réhabilitation.

On est au premier abord tenté de traiter cette offensive du pétainisme par le mépris. Il est peu probable que cette « Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain », dont la mission est surtout de défendre chacun de ses membres, convertisse beaucoup de Français à la religion du maréchal. Nous avons, quant à nous, peu de goût pour les manifestations de rues, nous leur préférions le silence devant le mur poignant du Mont-Valérien. Et s'il ne s'agissait que de nous seuls, anciens résistants, anciens déportés, anciens combattants de la France Libre, les pétainistes pourraient bien se réunir à Notre-Dame ou à Verdun, y exhiber leurs rancœurs et leurs nostalgies... Nous, c'est l'Histoire de France qui nous importe, et l'âme de l'histoire, entre 1940 et 1945, n'a pas été *leurs compromissions* mais *notre volonté*.

Mais il y a les jeunes, et c'est pour eux que nous devons continuer à témoigner. Nous leur devons ce moment de notre vie, ce choix où nous nous sommes engagés à cause d'eux. Ceux d'entre nos camarades qui ont été torturés et qui sont morts pour des « lendemains qui chantent » ont laissé un héritage. Nous som-

mes ses garants, nous veillerons pour que cet héritage soit remis à qui de droit, c'est-à-dire à la jeunesse de notre pays et ce n'est pas la pauvre vieille ombre d'un maréchal qui nous en empêchera.

Il y a quelques mois (dans *Le Monde* du 19 novembre dernier), paraissait un article de Gilbert Cesbron intitulé « Les Petits Vieux ». Peu d'écrits nous ont blessé et indigné davantage. Il s'agissait alors — on s'en souvient — des manifestations d'étudiants qui accompagnaient le premier cours en Sorbonne de Jean Guilton. Ce digne philosophe est l'auteur d'un journal de captivité, paru en 1942, qui contient une apologie, sans contrepartie, de l'armée allemande et de la révolution nationale. Il s'est trouvé — Dieu merci ! — des jeunes gens pour s'indigner qu'on leur donne de tels maîtres à penser, alors qu'on leur fait honorer, à juste titre, la mémoire des universitaires fusillés par les Allemands — tel le philosophe Jean Cavaillès — qui reposent dans les cryptes de la Sorbonne et à qui ils doivent leur liberté d'aujourd'hui. M. Cesbron s'est ému de voir les garçons de l'Université « épouser nos querelles mortes ».

Il oublie volontiers que la Résistance était une guerre contre l'occupant et que si nous avons eu à lutter contre certains de nos compatriotes, c'est parce qu'ils s'étaient faits les collaborateurs de l'ennemi. Nous n'avons donc pas eu à soutenir des « querelles » mais une grande querelle qui était celle de la France. Mais là encore, M. Cesbron se trompe, car cette querelle n'est pas morte, elle se poursuit à travers le destin de notre pays.

Il importe que les jeunes gens s'en souviennent et qu'ils sachent de quelle volonté, de quel sang et de quelles larmes nous avons pétri ce destin pendant cinq longues années. Nous ne souffrirons pas que pèse sur leur avenir cet autre héritage de compromissions, d'humiliations, d'abandons qu'a laissé, hélas ! derrière lui ce qu'on a appelé « l'Etat français ».

Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ.

INAUGURATION DU CIMETIERE DES MAQUISARDS A CERDON (Ain)

Cette cérémonie aura lieu le 24 juin 1956, sous la présidence effective du général de Gaulle.

Deux départs en car sont prévus de Paris, le samedi 23 juin vers 8 h. 30 et vers 13 heures.

Le prix du voyage est de 4.500 francs par personne, logement et dîner du samedi soir compris.

Le déjeuner du dimanche, pris en commun, avec le général de Gaulle, se montera à 400 francs environ.

Meeting d'aviation l'après-midi.

Les camarades qui désireraient participer à cette cérémonie sont priés de nous demander un bulletin d'inscription.

JOURNÉE DU 18 JUIN

Le général de Larminat ranimera la flamme, place de l'Etoile, à 18 h. 30.

Rassemblement à la station de métro George-V à 18 h. 10.

Les cars pour le Mont-Valérien partent du pont de Neuilly à 17 h. 30. Les camarades qui se rendront au Mont-Valérien par leurs propres moyens, devront prendre garde d'y arriver avant 18 h. 30, car seule la voiture personnelle du général de Gaulle franchira l'enceinte du fort, passée cette heure.

La cérémonie aura lieu à 19 heures, au Mont-Valérien.

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay

Imp. Lescaret, 2, rue Cardinale, Paris.

16 MILLIONS DE CONCENTRATIONNAIRES EN CHINE

C'est au cours de l'hiver 1952 que la Commission internationale contre le régime concentrationnaire a été amenée pour la première fois à prendre en considération les graves événements qui se déroulaient dans la République populaire de Chine.

Lors de sa constitution, le 10 octobre 1950, la C.I.C.R.C. a déclaré solennellement qu'elle s'intéressait à tous les aspects du problème concentrationnaire, partout où ce problème pouvait être posé, qu'elle porterait son examen partout où la question était soulevée, sans considération d'ordre politique, économique et social.

Plus tard, je vous rappellerai les activités de la C.I.C.R.C. durant ces six dernières années et comment elle est intervenue sur la question du régime concentrationnaire en Grèce, en Espagne, en U.R.S.S., en Tunisie, après avoir été saisie officiellement d'une demande d'enquête sur les conditions de détention.

En 1952 la presse mondiale a commencé à publier un certain nombre de nouvelles concernant la répression en Chine continentale. En novembre 1952, M. Liang Jung Chang, représentant la Fédération chinoise du travail (Formose), remettait à la C.I.C.R.C. aux fins d'examen un document rédigé par cette fédération, sur la situation de la détention dans la République populaire de Chine; il signalait l'existence alléguée de cinq mille camps contenant seize millions d'hommes employés au travail forcé.

Cette démarche officielle fut rapidement suivie d'une démarche également officielle des syndicats de Hong Kong et de Klung, adressant une demande identique à la Commission internationale. Enfin les missionnaires retour de Chine ont également adressé ces derniers mois une plainte collective à la Commission internationale.

Le problème était considérable : réunir les moyens pour constituer les éléments d'un dossier sérieux semblait insurmontable.

Des contacts ont été établis à Genève, Londres, Rome, New-York. Deux membres de la Commission se sont rendus en Asie pour procéder à une première enquête préalable, et c'est après ce premier voyage que la C.I. réunie en mai 1954 à Copenhague décidait officiellement d'une enquête sur la République de Chine : sur les conditions d'arrestations, de détentions, de jugement et de travail des détenus politiques. La C.I.C.R.C. s'est adressée officiellement, par lettre, au Gouvernement de la République populaire de la Chine pour lui demander l'autorisation d'enquêter sur place. Aucune réponse n'a

jamais été donnée à cette lettre. La C.I.C.R.C. disposait alors d'un dossier considérable qu'elle n'a cessé de tenir à jour. Alors, elle a décidé de désigner une Commission spéciale chargée d'enquêter sur la législation en Chine, d'examiner les textes existants (en original dans le dossier et dont la traduction a été vérifiée et comparée) et d'entendre le témoignage d'anciens détenus ayant été internés dans des prisons ou des camps (5 Chinois — 1 femme et 4 hommes — et un père jésuite). Cette session s'est tenue à Bruxelles, du 20 au 30 avril 1956. La Commission d'enquête spéciale se composait de 7 Européens (tous anciens déportés), 5 Asiatiques, un Tunisien.

Si les détails diffèrent, les faits restent les mêmes pour tous et les conclusions de notre enquête vont paraître dans le bulletin de la C.I.C.R.C.

Je ne puis m'empêcher de dire un mot de l'émotion que m'a apportée l'audition de ces témoins. J'ai retrouvé dans leur comportement le naturel avec lequel de nombreux camarades parlent de leur déportation, ce langage que nous pouvons comprendre. Les tortures physiques sont affreuses, mais ce qui m'a le plus frappée est ce « lavage du cerveau » : non seulement il faut avouer « son crime » (qu'il existe ou qu'on doive l'imaginer), mais il faut vraiment, réellement, le penser. Une seule confession ne suffit pas. Pour l'authentifier, il faut non seulement la faire et la refaire plusieurs fois, mais encore à chaque reprise l'améliorer dans cette poursuite de la perfection de forme et de fond susceptible de satisfaire les juges. On y est « aidé » par ses camarades de cellule. Cela signifie que tour à tour chaque détenu devient victime ou bourreau de ses camarades. Etre « aidé » signifie être pressé d'avouer, être poussé à penser correctement, être battu même, tous les moyens étant bons pour atteindre le but. Et, contraint que l'on est d'aider, on « aide » comme nous avons été amenés à travailler lors de notre déportation. Travail insensé et où se perdent certains esprits, car à force de poursuivre cette sorte d'idée fixe de la « confession parfaite », plus d'un finit par ne plus savoir si la fable forgée n'est pas réalité. Forme de déshumanisation que nous n'avons pas connue.

La nourriture est généralement insuffisante, les conditions de logement et d'habillement sont souvent déficientes, le manque d'hygiène et de soins médicaux paraissent encore assez généraux. Mais la caractéristique la plus marquante est bien celle de la réforme de la pensée dans le cadre de la rééducation par le travail.

Agnès GÖTSCHEL.

UNE LUEUR D'ESPOIR

Le Sénat de Berlin vient de voter une motion souhaitant que le film « Nuit et Brouillard » d'Alain Resnais, sur les camps de concentration, soit présenté au Festival de Berlin. (France-Observateur, 24 mai 1956.)

Le dessin de Janette l'Herminier, intitulé « Le Froid », reproduit dans *Voix et Visages*, de janvier-février, représentait nos camarades « Titi » et « Neige », bâties dans une couverture, au camp de Holleischen.

Ce dessin a été reproduit en cartes postales que vous pouvez vous procurer à l'A.D.I.R.

Un S.T.O. qui avait compris

C'était le 2 ou le 3 mai 1945, à Holleischen.

Une fois de plus, succédant à l'alerte, les avions piquaient sur les décombres de l'usine. Entre deux rafales de mitraille, Catherine et moi avions réussi à gagner la « bouche de métro » qui donnait accès à l'abri des galeries souterraines.

Dès les premiers mugissements de la sirène, les SS, dispersés par la peur, nous avaient abandonnées.

Dans l'obscurité vibrante d'innombrables présences, je me sentis, soudain, saisie par le bras, tandis qu'une main glissait un paquet dans la mienne.

Une voix d'homme murmura :

— Prenez, madame, ce n'est que du pain avec un peu de confiture. Vous partagerez avec une camarade...

Eperdue de reconnaissance, je serrai contre moi le miraculeux trésor.

— Oh ! ça, c'est vraiment chic ! Merci, merci... Dites-moi votre nom : je ne l'oublierai pas.

Une sorte de sarcasme étouffé me répondit :

— Qui je suis ? Un salaud ! Enfin... un « requis », vous comprenez ? Bien sûr, je ne pouvais pas faire autrement et puis, je ne me rendais pas bien compte. Mais j'ai vu passer sur les routes votre colonne de pauvres déportées, encadrée de SS, j'ai compris et j'ai eu honte de ma condition. J'aurais tant voulu, au moins, soulager un peu votre misère ! A la faveur des bombardements, je suis enfin parvenu à vous approcher... Ne me remerciez pas...

Spontanément, ma main chercha dans l'ombre un visage que j'embrassai fraternellement.

— Taisez-vous. Si votre sort ne peut être comparé au nôtre, aujourd'hui nous sommes tous des Français confiants en la victoire toute proche...

Un remous nous sépara, interrompant notre dialogue.

Cependant, grâce à ce S.T.O. qui avait compris, trois déportées ont pu, un jour, apaiser leur faim.

Janette L'HERMINIER.

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE 1939-1945

I. — Conditions.

(Voir *Voix et Visages*, n° 49.)

II. — Demandes.

Formulées sur papier libre et adressées avant le 25 novembre 1960. La demande doit comporter le nom, prénoms, date et lieu de naissance, bureau de recrutement et matricule, classe, grade, arme, dernier corps d'affection, situation militaire actuelle, nationalité au moment des faits motivant la demande. Eventuellement renseignements sur le réseau, sur le mouvement ou l'unité F.F.L. auquel appartient l'intéressé, etc.

Pour la deuxième catégorie de bénéficiaires, la carte de combattant 1939-1945 ou le certificat ou attestations précédemment indiqués, carte du Combattant volontaire de la Résistance, documents établissant que l'intéressé a servi dans une unité combattante, ou à défaut l'une des pièces ci-après : carte de Déporté Résistant, certificat de blessure dûment homologuée comme blessure de guerre, citation avec croix de guerre obtenue avant le 19 novembre 1955 pour faits de résistance ou au titre des F.F.L.

Comme suite à nos précédentes informations, nous avisons les camarades que nous tenons à leur disposition les imprimés de demande de cette décoration.

LA RÉSISTANCE FACE A

L'émotion soulevée, parmi les survivants des camps de concentration nazis et les familles de disparus, par la proposition de loi Mouton, introduisant le mot « déporté » dans la définition légale des requis du S.T.O., a décidé M. Bégouin, Président de la Commission des Pensions, à l'Assemblée Nationale, à prendre l'heureuse initiative de réunir, le 27 avril 1956, les représentants des Victimes du S.T.O., avec les représentants des Associations de Résistants, de Déportés, d'Anciens Combattants et de leurs familles, afin qu'ils puissent confronter leurs points de vue. A l'issue de cette séance, les délégués de l'Association des Déportées et Internées de la Résistance (A.D.I.R.) ont tenté de faire une synthèse constructive des différentes interventions qu'elles ont entendues.

M. Ferrier, représentant les victimes du S.T.O. et M. Picot, représentant de l'Union Nationale des Anciens Déportés-Internés et de leurs familles (U.N.A.D.I.F.), ont exposé chacun le problème humain soulevé par le groupement qu'ils défendent. M. Picot, cependant, ayant à ses côtés Mme Thiriart, Secrétaire générale adjointe de la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.) souligne, avec l'approbation de tous, qu'aucune association de déportés, de résistants, d'anciens combattants et de familles de victimes, ne veut contester aux anciens requis du S.T.O. ni à leurs familles, les avantages matériels qui leur ont été ou leur seront accordés, mais que toutes entendent défendre un droit moral imprescriptible en réservant le titre de « déporté » à ceux qui ont souffert dans les camps d'extermination allemands.

Maitre Bossin, représentant l'Union Française des Anciens Combattants, et Maitre Fallotin, représentant les victimes du S.T.O., ont énuméré les arguments juridiques qui viennent à l'appui de deux thèses opposées. Maitre Bossin a soutenu que l'appellation de Déporté ne pouvait convenir à ceux qui n'ont pas été condamnés à une peine, se sont rendus à une convocation explicite, ont accepté et reçu un salaire généralement supérieur à celui de l'ouvrier travaillant en pays occupé à la même époque (salaire dont ils ont pu transférer, en France, la majeure partie) et qui, enfin, pouvaient revenir en permission, dans leur famille. Maitre Fallotin affirme que les termes de Déportés du travail ou de Travailleurs Déportés, ont été employés officiellement, à plusieurs reprises dès la libération, sans être alors contestés. M. Joineau, représentant de la Fédération Nationale des Déportés, Internés Résistants, Patriotes (F.N.D.I.R.P.) précise que l'Allemand Sauckel a été condamné par le tribunal de Nuremberg pour le crime de Déportation du Travail. Maitre Bossin fait remarquer que la catégorie des victimes du S.T.O. arrêtées sur la voie publique, a reçu l'appellation de « Patriotes transférés », sans soulever de contestation.

Ces différents exposés nous ont convaincues que la question pouvait difficilement aboutir, sur le plan de la discussion juridique, dépassait de loin, une querelle de mots, et devait être portée sur le plan moral et national.

Le mot « Déporté » a pris, dans le langage courant et dans le sentiment français, un sens grave, un sens tragique, que nul ne peut contester, et que la piété populaire a consacré en baptisant, dans de nombreuses villes de France, une voie publique du nom de « rue des Déportés ». Le mot « Déportation » évoque les arrestations brutales et les tortures de la Gestapo, l'entassement et le départ en wagons plombés, les messages déchirants que les fentes de ces wagons laissaient échapper sur la voie ferrée, et que les cheminots pieusement, inlassablement, allaient ramasser et faisaient parvenir aux familles. Le mot Déporté évoque, dans le langage courant, le camp de concentration nazi, l'extermination systématique, un martyre qui a soulevé d'horreur le monde entier et dont l'histoire n'avait jamais connu d'exemple. Les mots de Déportés et de Déportation doivent flétrir à tout jamais la tyrannie sadique et sans scrupule, l'assassinat élevé au rang d'institution. C'est ce que Mme Postel-Vinay, Secrétaire générale de l'A.D.I.R., a signifié dans son intervention, en mettant en avant le point de vue moral et le point de vue historique du problème. M. Daniel Mayer, ancien ministre et Président du Comité d'Action de la Résistance, défend également ces points de vue.

Le mot Déporté évoque le retour de quelques survivants décharnés et mourants, que les Alsaciens et les Lorrains vinrent, les larmes aux yeux, accueillir et acclamer à la frontière et à qui, toute la France, bouleversée, ouvrit les bras. Le mot Déporté évoque le deuil de notre pays, puisque les plus nombreux morts de la guerre 1939-1945 se comptent parmi les victimes des camps de concentration allemands. Il évoque la douleur immense des familles, de martyrs, et c'est ce qu'a signifié l'intervention pathétique de Mme de Beaumont, image vivante de la consternation et du désarroi des familles de déportés devant la proposition de loi qui change le sens historique du terme de Déporté.

Mme Ayle, représentant le Réseau du Souvenir, insiste aussi sur la blessure douloureuse des veuves et des mères de déportés.

Le mot Déporté appartient au patrimoine français. Il est si lourdement chargé de sang, de larmes et de gloire que M. Michelet, sénateur, ancien ministre, représentant également le Réseau du Souvenir, en l'absence de M. Arrighi, croit utile de mettre en garde les victimes du S.T.O. contre la réprobation populaire qui s'élèverait contre eux s'ils ont l'air d'attirer à eux un peu de la pitié et de la reconnaissance qui ne leur reviennent pas. Cette réprobation, à laquelle les parlementaires n'ont peut-être pas assez réfléchi, peut prendre, soudain, des proportions inattendues, car le nombre des associations qui viennent, peu à peu, donner leur appui à la poignée de survivants des camps de la mort, augmente chaque jour, et elle risque de dresser inopportunément, au moment où la France traverse encore des épreuves cruelles, deux catégories de Français qui, quoique d'une

manière différente, sont également victimes du nazisme allemand, et n'ont aucune raison de s'opposer, que la valeur d'un mot.

Le terme de S.T.O., création du gouvernement de Vichy, a pris, dans le langage populaire, un sens légèrement péjoratif qui explique, comme l'a souligné M. Ferrier, que les adhérents de son groupement, le repoussent. Nul n'oublie, en effet, que le Service du Travail Obligatoire représentait, pour la France, une perte de capital et de travail, et qu'il apportait une puissante contribution à la machine de guerre allemande. Nul n'oublie, non plus, la contrainte et les représailles qui s'exerçaient sur les travailleurs requis et leurs familles. Nul n'oublie qu'il n'était pas toujours possible aux requis de se dérober, à l'exemple des réfractaires et maquisards: certains d'entre eux ont saboté, ont même été mis en camp de concentration pour ce chef d'accusation, et nous regrettons que nul statut ne leur permette d'être des Déportés, et d'en avoir les droits. Les personnalités présentes souscrivent toutes au légitime désir des victimes du S.T.O. d'être légalement désignées par un terme qui ne porte, en soi, aucune réprobation, et consacre leurs droits moraux et matériels. « Mais, fait observer M. Michelet, au nom des morts, rien n'est mineur. Nous accepterons n'importe quel titre que vous choisirez, sauf celui de « Déporté »... »

Différentes définitions ont été proposées aux représentants du S.T.O. qui restent sur leurs positions. « Travailleurs proscrits », « Prisonniers du Travail », semble assez précis pour permettre aux anciens requis du S.T.O. la défense de leurs droits.

Dans un esprit de conciliation, M. Bégouin propose le terme de « Victime de la Déportation du Travail » et nous prenons note de l'assurance formelle donnée par les représentants des victimes du S.T.O. que le mot « Déporté » n'entrera pas dans les annonces des différentes manifestations de leurs groupements, et qu'ils acceptent d'avance, les sanctions qu'une telle infraction entraînerait. Ce terme, cependant, nous paraît comporter un piège : en bonne logique, si on est victime de la déportation, on est déporté et les promesses des délégués actuels peuvent n'être pas suivies dans l'avenir.

Le Colonel Foucaud, représentant les réseaux de la France Combattante, suggère aux victimes du S.T.O. d'avoir un « geste généreux », ce que nous entendons comme un geste désintéressé, un geste patriotique.

Voici notre conclusion :

Ce refus que les requis du S.T.O. n'ont pas pu opposer aux Allemands, sous l'occupation et dans la contrainte, il nous semble qu'ils s'honoreraient, aujourd'hui, en l'opposant librement, au titre de déporté, et en renonçant à le revendiquer, en hommage aux héros et aux martyrs de la guerre.

Ainsi s'apaiseraien tout à fait les polémiques cruelles et blessantes, ainsi disparaîtrait une source de conflits toujours renouvelés, ainsi régnerait une nécessaire fraternité.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DERNIERE HEURE

Jeudi, 24 mai, les Associations de Résistance étaient de nouveau convoquées par M. Begouin à la Commission des Pensions de l'Assemblée nationale.

M. Begouin nous dit que le Jour de la Commémoration de la Déportation, 29 avril 1956, il s'était rendu au congrès annuel des personnes contraintes au travail en pays ennemi, qui avait été fixé, précisément, ce jour-là, au Puy.

M. Begouin nous dit que les S.T.O. revendiquaient opiniâtrement le titre de déporté. Le seul titre qu'ils accepteraient peut-être, bon gré, mal gré, est celui de « Victimes de la Déportation du Travail » proposé par lui-même.

Les Associations de Résistance demeurent fermes sur leurs positions, et refusent d'envisager que les termes de déportés ou de déportation entrent dans la définition légale du requis.

M. Begouin leur demande « un effort ».

Mme de Seynes maintient la position de l'A.D.I.R. : il est temps que les S.T.O. fassent un effort . . . Par discipline et tant que duraient les tractations, nous nous sommes abstenus d'alerter la presse. Puisqu'elles n'aboutissent pas, nous reprenons notre liberté, et l'opprobre en rejaillira certainement sur les S.T.O.

M. Arrighi, représentant le Réseau du Souvenir, fait valoir un argument capital : certains journaux allemands, notamment à Francfort, profitent déjà de l'équivoque faite sur le mot « déporté », et nient l'existence des camps de concentration traitant de « fables » les millions d'êtres exterminés. La Belgique et la Hollande se sont émuves. Les représentants de la France n'ont pas le droit de faire le jeu de l'ennemi. M. Arrighi pense en faire respectueusement l'observation à la Commission d'histoire de la guerre mondiale.

M^e Bossin, qui était accompagné du secrétaire général de l'Union Française des Associations de Combattants, fait état d'une lettre de M. Daniel Mayer, président du Comité d'Action de la Résistance, qui maintient sa position : il est opposé à l'abus du titre de déporté et à son application aux S.T.O. Une confusion se fait déjà dans l'esprit public, remarque M. Bossin, les S.T.O. n'ayant pas attendu le vote de la loi pour s'approprier cette appellation, d'où les scandaleux « Bal de Déportés », etc... (Un médecin présent, ancien déporté, nous fait remarquer, en particulier, qu'aux visites médicales se présentaient souvent de soi-disant « déportés » et « enfants de déportés » qui risquaient de fausser un diagnostic, la pathologie des déportés n'étant pas du tout la même que la pathologie des S.T.O.

M^e Bossin estime que le terme « victime du travail forcé » est suffisamment éloquent.

Il rappelle, en outre, à M. Begouin, qu'il a été élu, ainsi que les autres parlementaires, pour défendre les intérêts supérieurs de la France.

Mme de Beaumont remet au Président de la Commission des Pensions, une motion votée par les Associations du Nord, et notamment la Section de la F.N.D.I.R.P., contre le projet de loi Mouton.

M. Julien Jacques déplore qu'il n'y ait pas d'entente complète parmi les Déportés.



«NOTRE FRANÇOISE»

Ce croquis, pris au camp de Ravensbrück, représente notre camarade Françoise, dite Emma, dans la Résistance, morte pour la France.

Le nombre des missions effectuées par Françoise dans la clandestinité, ne se comptent pas. Dès les premières mesures de S.T.O., en février 1943, elle établit plus de cent cartes professionnelles des P.T.T. à de jeunes réfractaires.

M^e Bossin fait remarquer que s'il y a dissension, c'est seulement au sein de la F.N.D.I.R.P. et cite effectivement plusieurs sections et personnalités de cette Fédération qui ne sont pas en accord avec elle.

Le Président de la Commission des Pensions, M. Begouin, semble considérer que l'opposition des Associations de Résistance aux prétentions des S.T.O. est vainue.

Mme Thiriart remarque : « Nous avons l'habitude de la lutte, elle ne nous effraie pas. »

La Gestapo lui fit subir huit fois le supplice de la baignoire. Elle n'a pas dit un mot. Franc-comtoise, sa devise était celle des Francs-Comtois : « Comtois, rends-toi ! — Nenni, ma foi ! »

Un mois avant la libération, elle fut pendue au camp de Flossenbürg, pour sabotage.

Nos représentants à l'Assemblée nationale seront-ils dignes d'un tel courage ? Laisseront-ils le titre de Déporté aller aux S.T.O. ?

“Ne répondez pas à l'appel du Service obligatoire du Travail qui fera de vous des SOUS-SOLDATS DE HITLER, quittez à temps votre domicile, gagnez la campagne...”

Désirant resserrer les liens entre les adhérentes de la Seine et celles de province, l'A.D.I.R. décidait en mars dernier d'envoyer une déléguée, chargée de visiter les sections de Lorraine et d'Alsace.

Aussi, le 26 mars, nous quittions Paris pour Metz où nous avons trouvé un accueil très sympathique de la part de nos camarades. Grâce à elles, nous avons pu séjourner à Metz, régler un certain nombre de questions près de l'Office des Anciens Combattants et du Centre de réforme, aller dans les environs voir une adhérente, essayer aussi de les regrouper une autre à Jœuf.

Nous aurions souhaité rester plus longtemps à Metz pour y voir toutes nos camarades, essayer aussi de les regrouper car certaines d'entre elles paraissent isolées et trouver quelqu'un qui veuille bien prendre la responsabilité de cette section.

Mais le temps était limité et il fallait partir à Sarreguemines où nous avons été cordialement reçus chez la déléguée de l'A.D.I.R. Mme Schneider. Une réunion des anciennes déportées de la ville avait été organisée chez elle. Tout en prenant le thé, nous avons pu noter leurs observations et leurs désirs, leurs besoins; leur donner aussi des conseils et nous charger de leurs démarches. Grâce encore à l'obligeance de Mme Schneider qui a mis une voiture à notre disposition, nous avons pu faire, dans la région, un voyage intéressant et particulièrement utile, car certaines de nos camarades vivent isolées, loin de Metz, centre administratif et centre de réforme, difficile d'accès pour beaucoup d'entre elles. De village en village, nous sommes allées porter la sympathie de l'A.D.I.R. à Welferding, Sarralbe, Rahling, Montbronn, Meisenthal, Soucht, Goetzenbruck, Sarrebourg. Elles sont nombreuses, dans cette région frontalière, les anciennes déportées : des familles entières ont été arrêtées (10 à 12 personnes parfois) et beaucoup ne sont pas revenues.

Certaines de nos camarades n'étaient pas encore en instance de réforme, ne pensant pas qu'on leur devait quelque chose et nous ne pouvions qu'admirer la simplicité de ces Françaises qui, ayant trouvé « tout naturel » de risquer leur vie pour leur pays, trouvaient aussi « naturel » de supporter les suites de leur déportation sans rien réclamer. Nous avons aidé quelques-unes à constituer leurs dossiers pour les transmettre au Centre de Metz. Ce voyage nous a aussi permis de signaler à l'Association des détresses qui avaient besoin d'être soulagées.

Avec regret, nous n'avons pu faire qu'un court séjour à Strasbourg où, à vrai dire, notre présence était moins utile : la proximité de l'Office et du Centre de réforme où notre déléguée, Mme Strohl est bien connue, permet de régler rapidement les dossiers. C'est néanmoins avec beaucoup de plaisir que nous avons fait connaissance avec les adhérentes réunies par Mme Strohl que nous remercions pour son hospitalité, sans oublier M. Strohl qui a bien voulu consacrer une matinée à nous faire visiter la ville si belle en cette magnifique journée de printemps.

Le mardi de Pâques au soir, nous reprenions le train pour Paris, avec regret, en pensant à ces villages des Vosges où nous aurions aimé porter l'amitié de l'A.D.I.R.

La Chronique des Livres

Rue de la Liberté

par Edmond Michelet

Editions du Seuil, Paris, 1955. 248 p.

C'est un grand livre que celui d'Edmond Michelet. Sans retour sur lui-même, avec une simplicité transparente, il retrace les étapes de son arrestation, de sa déportation et de sa vie à Dachau, de septembre 1943 à mai 1945.

Il nous fait pénétrer dans un univers fermé, composé de ressortissants de 24 pays d'Europe et soumis à la discipline féroce des SS. La technique nazie consiste à confier l'administration du camp aux déportés eux-mêmes et à les dresser les uns contre les autres en confondant à dessein les criminels de droit commun avec les déportés politiques. Dans la hiérarchie des nationalités, les Français sont alors les plus méprisés et l'humiliation est totale. Cependant le regard de Michelet porte au-delà de ses oppresseurs. Dans ce monde où « l'humain » semble n'avoir plus de place, il nous fait rencontrer des hommes qu'habitent une joie, une force incompréhensibles, venues d'ailleurs. Tel visage de soldat, de professeur, de médecin, de prêtre !

Des pages profondes sur le « mystère d'Israël » lui sont inspirées par les souffrances inimaginables que subissent les Juifs :

« Quant à ceux qui n'ont pas oublié la vision des camps de concentration, ils deviennent rêveurs en relisant Mort aux Juifs sur les murs du métro, moins de dix ans après Auschwitz et Dachau. Dussent-ils être taxés de sensibilité, ils refusent de se faire une raison sous prétexte qu'après tout des graffiti analogues ornaient déjà les murs de Rome il y a deux mille ans. Pour moi, il me suffira pour être toujours de ton côté, peuple à la nuque dure, d'entendre en ma mémoire mon jeune frère de Neue Bremen achever dans un souffle épuisé son poème de Claudel, de revoir ces enfants de Rachel, qui jouaient avant qu'on vint les chercher pour le crématoire d'Auschwitz, et le vieux qui n'en finissait pas d'extraire les morceaux de son dentier de sa bouche pleine de sang. »

Le sens de la résistance, le sens des souffrances subies, Michelet les dégage ainsi :

« Il n'y avait pas l'ombre d'un calcul dans notre option quand nous avons suivi l'appel du 18 juin. Il s'agissait pour nous, comme devait le dire Jacques Martin, de choses très simples, très concrètes, très élémentaires, sur lesquelles nous ne voyions pas le moyen de transiger. C'est tout... »

Et de conclure :

« L'expérience que nous avons vécue est indélébile. Elle nous a marqués pour le restant de nos jours. Nous en avons

gardé des cicatrices, pas toutes apparentes... Nous savons sondé des abîmes, en nous-mêmes et chez les autres. Une certaine candeur nous est à jamais interdite...

« ...Chacun a le droit de retirer de son expérience concentrationnaire telle conclusion qui lui plaît. Et cette conclusion est inspirée tout autant par les conditions dans lesquelles cette expérience a été subie que par la nature même de celui qui l'a vécue. Pour moi, c'est une leçon d'espérance en l'homme, que je veux retirer de mon aventure. Libre à d'autres de ne promener leur projecteur que sur l'aspect décourageant des êtres et des choses... »

« Mais pourquoi conclure après tout? La vie continue. Nous continuons avec elle. Et nous voudrions bien que la France aussi continue, la France pour qui vous avez tout donné en vous donnant vous-mêmes. C'est à sa survie que nous employons ce qui nous reste de force. »

Elisabeth de MIRIBEL.

La Mémoire Courte

par Jean Cassou

Editions de Minuit.

« Comment expliquer que, dans la France née de la libération, rien ne subsiste plus de l'esprit de la Résistance? » s'écrit Jean Cassou dans un vigoureux et stimulant pamphlet, *La Mémoire courte*.

Jean Cassou, conservateur du musée d'Art moderne, qu'il a contribué à créer, écrivain trop connu pour qu'il soit besoin de le présenter, fut un grand résistant qui paya cher ses exploits. La police de Vichy l'enferma de longs mois dans un cachot glacial de la prison de Toulouse, et les Allemands le laissèrent pour mort le jour de la libération de cette ville.

« Le mal, s'écrit l'immortel citoyen Bissolo, dans *Monsieur Bergeret à Paris*, d'Anatole France, le mal, le grand mal, c'est l'avachissement public ! »

D'une manière moins fruste et plus nuancée, Jean Cassou dit à peu près la même chose. Ceux qui veulent retrouver l'ardeur, la vitalité, l'âme de la Résistance, aimeront *La Mémoire courte*.

Il est beau, en dépassant l'âge mûr, et après des épreuves cruelles, de savoir se laisser emporter par une colère virile, une indignation juste comme par une jubilation toute personnelle.

Jean Cassou parle ainsi de l'occupation : « Ces noces de l'abjection et de l'ineptie ont déroulé leurs fastes quatre années durant. La honte n'en est pas effacée... »

« La Résistance — dit-il encore —, ce n'était pas l'aventure, c'était le bonheur. »

Anne FERNIER.

SOCIETE DES AMIS DE L'A.D.I.R.
110, rue de l'Université, Paris-7^e

La « Société des Amis de l'A.D.I.R. » s'est constituée pour venir en aide aux anciennes déportées ou internées de la Résistance, membres de l'A.D.I.R.

La cotisation est de 500 francs. Sur simple demande, le service de notre Bulletin sera fait aux membres de la Société des Amis de l'A.D.I.R.

A. ENGOUME.

Une autre occasion se présentera, nous l'espérons, d'achever notre voyage. Mais dès maintenant nous tenons à remercier les personnes qui nous ont reçues et aidées. Elles nous ont permis de faire un travail que nous croyons utile en présentant l'A.D.I.R. comme une association vivante et présente à toutes, toujours prête à aider ses adhérentes sur tous les plans.

NOTRE ENQUÊTE

Dans le numéro 49 (janvier-février) de *Voix et Visages*, nous ouvrions une enquête :

« A quel âge les enfants doivent-ils être mis au courant des horreurs de la déportation et de la guerre ? Nos camarades parlent-elles à leurs enfants, ou petits-enfants, de leurs souvenirs du camp de concentration ? Estiment-elles qu'un pareil entretien est nécessaire ? Y voient-elles, au contraire, des objections ?

« Comment s'y prennent-elles pour le faire ? »

Plusieurs réponses nous sont parvenues.

De Mme J. Vallée, Le Mans :

« Ma fille a huit ans, et depuis sa toute petite enfance, je lui ai appris à connaître sa Mémé. Je lui ai dit dans quelles circonstances elle était morte, ce qu'elle avait souffert, pourquoi nous avions été déportées, et maintenant, elle commence à mieux comprendre. Ai-je raison ou tort ? Plus tard, je lui expliquerai mieux encore... »

De Mme Vve Tellier-Micat (Mika-27.478), Asnières :

« J'ai une petite fille de 12 ans et un petit garçon de 13 ans et demi. Je crains d'avoir trop tardé à leur expliquer. Je leur ai parlé du film *Nuit et Brouillard*, et leur ai dit que je les emmènerai le voir, ce qui ne les a pas enthousiasmés... »

« Ceux qui n'ont pas été au camp, qui n'ont pas souffert, ne sont pas toujours compréhensifs. Ils veulent oublier... Et le plus navrant, c'est qu'ils sont souvent injustes pour le malheureux rescapé qui est un hypersensible, souvent bizarre ! »

« J'estime qu'il faut parler de la déportation aux enfants vers 12 à 13 ans et leur apprendre à excuser l'ancien déporté qui leur paraît hargneux ! »

D'Anise Postel-Vinay, Paris :

« Je n'ai jamais aimé parler de Ravensbrück à la maison. Pour pouvoir reprendre vie après cette guerre, mon mari et moi devions faire taire tous nos souvenirs douloureux. »

« Néanmoins, nous faisons un effort pour que nos enfants, citoyens de demain, soient peu à peu mis au courant des horreurs de la guerre, de la déportation et aussi des horreurs contemporaines, de telle sorte que la paix leur apparaisse dès l'âge le plus tendre comme le plus précieux des biens. Ils devront, peu à peu, connaître l'effroyable perversion du pouvoir des Allemands pendant la guerre, et, parallèlement l'héroïsme des peuples opprimés, de telle sorte que leur jugement se forme à ces faits d'histoire et que le sens de l'honneur se développe en eux. »

« Nous n'exposons pas ces problèmes aux enfants comme on enseigne l'orthographe, et nous nous gardons de blesser leurs jeunes imaginations par des images ou des récits affreux. Nous évitons tous les films de guerre et certaines photographies. Mais dans le déroulement de la vie quotidienne, au fur et à mesure que leur esprit s'ouvre au monde extérieur, nous veillons avec soin à mettre au point les premières notions qu'ils acquièrent sur ces questions. Nous répondons avec précision aux questions qu'ils nous posent, ou nous attirons délibérément leur attention sur certains faits. Nous ne nous attardons cependant jamais sur ces sujets, car enfin si nous avons mis ces petits êtres au monde, c'est tout de même avant tout pour leur faire partager la beauté de la vie. »

RESULTATS DE LA VENTE DE SOLIDARITÉ DES 10 ET 11 MARS 1956

Notre vente de solidarité a eu lieu dans les salons de la Sorbonne, mis gracieusement à notre disposition par M. Sarailh, Recteur de l'Université de Paris. Elle a été présidée par Son Excellence M. Alexandre Parodi, Ambassadeur de France, Président des Amis de l'A.D.I.R. Le Président de la République s'était fait représenter par le général Ganeval.

Grâce au dévouement de nos amies vendevuses, à leur générosité et à celle des industriels et commerçants sollicités par elles, grâce aux écrivains et aux artistes qui sont venus apporter leur concours, le succès de cette vente a été complet. Le chiffre des recettes dépasse, à ce jour, 7 millions et demi.

Cet effort a été fait par gratitude envers la Résistance et par sollicitude pour vous, mes camarades. En votre nom, je veux exprimer à tous nos amis dévoués notre profonde reconnaissance.

La Présidente:
I.-R. DELMAS.

TRIBUNE LIBRE

Nous rappelons que la Tribune Libre est une place accordée à chacune d'entre nous pour y faire entendre son opinion personnelle, mais que cette opinion n'engage en rien l'A.D.I.R. ou son Conseil d'administration.

En ce qui concerne la lettre de notre camarade Lucienne Laurentie, publiée page 7, nous lui exprimons ici notre reconnaissance pour avoir écrit d'une façon aussi nette ce que beaucoup d'entre nous pensent. Nous nous sommes élevées contre la qualification « déportée politique » que nous imposaient les Allemands. Il s'agissait en effet de la défense de la France envahie par l'ennemi, de la « France Combattante » et beaucoup d'entre nous qui y participions n'appartenions à aucun parti politique. Il s'agit de nouveau de la défense de la France, terriblement menacée cette fois-ci en Afrique du Nord, et, en particulier, dans l'un de ses départements; les Anciens Combattants dont nous sommes ne peuvent s'en désintéresser, comme le montrent les récentes motions de nombreuses associations de la Résistance, soit: F.F.L., Comité d'Action de la Résistance, F.N.R., Résistants d'Indochine, Rhin et Danube, A.D.I.F., Amicale-Action, Renseignements, etc., par exemple. Le cadre des discussions politiques est bien dépassé et personne ne qualifierait de « victimes politiques », il semble, ceux de nos camarades qui ont été tués ces dernières années en Indochine ou qui viennent de donner leur vie pour la France, au cours des récentes opérations d'Afrique du Nord.

A.-M. KRUG-BASSE, Alger.

Je fais entendre ici la voix d'une femme qui ignore les dessous de la politique, mais qui a l'habitude de réfléchir à l'efficacité de son budget : ce milliard que la France va dépenser, chaque jour, pour la guerre d'Algérie, ne pourrait-il servir, comme gage de paix, à améliorer la condition de nos compatriotes algériens.

Anne FERNIER.

Les Films

“La Route Sanglante”

Co-production yougoslave-norvégienne.

Prix de la mise en scène
au Festival de Pula 1955.

Ce film sélectionné pour le Festival de Cannes 1955, inscrit à son programme, a été exclu à la suite d'une réclamation de l'Allemagne « comme étant de nature à blesser le sentiment national d'une autre nation ».

Le film relate l'installation, en 1942, en Norvège, d'un camp de concentration yougoslave, pour la construction d'une route stratégique.

Les Norvégiens, obligés par les Allemands d'encadrer les déportés dans leur travail, sont terrifiés par le martyre de ceux-ci. Ils n'hésitent pas à leur venir en aide après mille difficultés. Ils réussissent à la fin du film, à faire évader l'un d'eux.

La vie du camp est dépeinte d'une manière magistrale et prenante. Les prises de vue sont d'un réalisme effrayant. Les acteurs yougoslaves jouent merveilleusement; toute la documentation est saisissante de vérité.

C'est un excellent film qui vaut la peine d'être vu et d'être très répandu... surtout dans les milieux non déportés.

Marguerite BILLARD.

LES REVUES

Remarqué, au sommaire de la *Nouvelle Revue Française* du mois d'avril 1956:

« Le Départ de Neu-Brandenbourg », par Micheline Maurel.

Micheline Maurel est une adhérente de l'A.D.I.R. (22.410 Ravensbrück).

Dans la revue *Esprit*, d'avril, un très long article de M. Albert Beguin, intitulé « *Nuit et Brouillard* ».

D'une très intéressante chronique de M. Michel François, « Contre l'oubli » (*Esprit*, mars 1956), nous extrayons les lignes suivantes:

« La déportation, l'extermination, les massacres et tueries de la deuxième guerre mondiale sont devenus l'objet d'études sérieuses. Il peut sembler inhumain de sonder d'aussi fraîches plaies selon les méthodes les plus strictes de la recherche historique. Ce travail est pourtant nécessaire et, seul peut-être, capable d'opposer une barrière efficace à l'envahissement de l'oubli. »

RESULTATS DE LA VENTE DE L'INSIGNE COMMEMORATIF DE LA DEPORTATION AU STRUTHOF le 24 avril 1955

Mme Billard (section parisienne)	28.264
Mmes Crabbe, Dircksen et Speyser (Bas-Rhin)	13.811
(Bas-Rhin) ont quêté pour le compte de l'U.N.A.D.I.F.; la part de l'A.D.I.R. a été de	22.314
Mme Deram (Pas-de-Calais), avec les membres de l'U.N.A.D.I.F.	62.302
et de la F.N.D.I.R.P.	25.000

LA VIE DE NOS SECTIONS

LOIRET-CENTRE

La réunion de la section Loiret-Centre a eu lieu le 6 mai dans le joli cadre du château de Chambord. Réunion favorisée par un temps superbe qui nous a fait apprécier les ombrages de l'Hôtel Saint-Michel, où nous avons été traitées à tous points de vue très amicalement, les propriétaires étant membres du réseau Buckmaster.

Nous avions la joie d'avoir avec nous notre amie parisienne, Mme Murat, une camarade Polonaise, Marie Moldenhower, pour quelques jours en France, venant d'Angleterre, qui nous évoqua le drame et les derniers jours de notre amie « Jacqueline », agent anglais du groupe.

Aux camarades du Loiret, Mmes de Robien, Wilkinson, M. et Mme Marchand, Mme Flamencourt, s'étaient jointes Mmes de Bernard, Gattignon et sa fille, Ferme et Dumans. Mme de Poix, venue de Tours, nous faisait la surprise de nous rejoindre dans l'après-midi.

Que de souvenirs évoqués, d'amitiés retrouvées, mais nous regrettons de ne pouvoir rendre visite aux malades, Mmes Barbary, Beauhaire, Woirgny, M.-Th. Billard, Morand; nous leur souhaitons meilleure santé.

S'étaient excusées:

Mmes Caron, Carmignac, Fromentin, Mlle Madeleine Billard, Mmes Emond et Bertrand. Nous avons regretté leur absence, et convenu de nous réunir la prochaine fois au bord du Loir, à Vendôme, probablement début septembre.

Heureuses de nous être retrouvées dans une si franche et amicale ambiance, nous le sommes particulièrement de sentir le soutien et l'aide que l'A.D.I.R. s'efforce d'apporter à toutes celles qui sont malades ou en difficultés.

Marguerite FLAMENCOURT.

SECTION ALSACE

Mardi, le 8 mai. Nous nous sommes retrouvées à Moosch, petit village au pied du Vieil-Armand, chez Sœur Marie-Grégoire. Je dis bien « retrouvées », car des déportées qui ne se connaissent pas, se retrouvent lorsqu'elles se rencontrent pour la première fois.

Nous étions vingt ce jour-là : le groupe habituel de Strasbourg : Mmes Crabbé, Kuder, Médard, Muller, Richert, Speyer, Strohl, auquel se sont adjointes des camarades de Sarreguemines : Mme Schneider de Colmar, Mme Roess de Mulhouse, Mmes Barbazange, Benoit et Moll de Ste-Marie-aux-Mines, Mme Rohfritsch, Mme Blazer du Doubs et Dirksen s'étaient fait excuser.

DINERS DE KOMMANDOS

Le dernier dîner de tous les commandos réunis (27.000, 35.000, 44.000, 57.000) aura lieu le samedi 16 juin, à 20 heures au « Régal-Voltaire », 276, boulevard Voltaire (métro : Nation). Prix du dîner : 600 francs tout compris.

Prière de s'inscrire dès maintenant. Toutefois, afin d'éviter toute défection fort préjudiciable à l'organisation d'un dîner, toute personne inscrite sera redevable du prix du dîner.

Sœur Marie-Grégoire nous avait réservé la plus belle des surprises. Nous nous attendions, selon la tradition, à l'accueil chaleureux d'une camarade, au bon déjeuner qui complète l'amitié. Nous avons eu tout cela, et plus encore : Sœur Marie-Grégoire n'était pas seule. Il y avait près d'elle, pour fêter notre rencontre, un village, une paroisse, tous les pensionnaires de la maison de santé que dirige la Sœur.

Raconter ce jour, c'est risquer le trahir. Je sens que je vais peindre une fête patriotique comme la racontent les journaux : discours, foule, mouvements de drapeaux, enfants en costumes alsaciens. Le tableau serait exact, mais il y manquerait une note plus grave.

Nous sommes entrés dans une église déjà pleine de monde. Et les gens se sont levés en nous voyant passer, car nous représentions tous ceux qui avaient fait ce 8 mai et qui n'étaient pas là. M. le curé, l'adjoint au maire ont parlé de notre amitié, de notre sacrifice, de la résurrection de ceux qui sont morts. Nous avions déjà entendu ces mots, mais peu d'entre nous leur avaient vu prendre vie. Car ils ont pris vie devant le monument aux morts et, plus tard, au cimetière militaire, un beau cimetière accroché au flanc de la colline où reposent, parmi les soldats, les religieuses qui les avaient soignés et n'avaient pu les sauver.

Les tombes sont nettes et fleuries ; la terre est soigneusement et amoureusement ratissée ; les croix portent chacune leur drapeau, un tout petit drapeau tout neuf qui flotte au soleil...

Plus tard, nous nous sommes retrouvées dans le jardin de l'hôpital, où Sœur Marie-Grégoire avait organisé la réception du village : enfants des écoles, autorités, sociétés patriotiques et tous ceux sans titre que l'amitié retenait. Tout ce que je pourrais dire est connu. Nous avons servi le vin et les gâteaux, fait l'inévitable photographie, serré des mains et raconté nos pérégrinations. Mais ce banal emploi du temps avait pour chacune de nous une résonance particulière.

Le déjeuner a suivi, un déjeuner copieux inspiré des meilleures recettes collectées dans le cahier de cuisine du camp, un de ces déjeuners que nous racontions lorsque, ma foi, cela n'allait pas trop bien. Il a duré longtemps, et sa fin a été la fin de notre journée.

Le groupe s'est égrené le long de la route. A chaque arrêt du train — Mulhouse, Colmar — il s'amenuisait.

Nous nous sommes naturellement promis de recommencer.

S KUDER.

ANNONCES

Adhérente désire échanger pour raison de santé, une chambre, 8^e étage, ascenseur, chauffage central, vue sur square St-Lambert (15^e arrdt), contre 2 pièces, cuisine, ensoleillées, rez-de-chaussée, 1^{er} ou 2^e étage maximum.

**

Jeune fille, 17 ans, fille d'une camarade, cherche place au pair pendant le mois de juillet.

Très bons renseignements.

Carnet Familial

DECES

Mme Vve Joseph Billiard, belle-mère de notre camarade Marguerite Billiard, le 22 avril 1956.

NAISSANCES

Jean, petit-fils de notre camarade Mme Archippe. Toulon (Var).

Philippe-Olivier Douin, petit-fils de notre camarade Mme Gouyat. Noisy-le-Sec, 19 mars 1956.

Pascale, petite-fille de notre camarade Mme Quinson. Tours, le 1^{er} avril 1956.

Cyril, fils de notre camarade Mme Postel-Vinay, secrétaire générale de l'A.D.I.R. Paris, 15 avril 1956.

Rectificatif au bulletin du 29-1-1956. Florence, quatorzième petit-enfant de notre Présidente Mme Delmas. Déc. 1955.

MARIAGES

Mme Albert Archippe nous fait part du mariage de sa fille Suzanne avec M. Gérard Deschamps. Montauban, le 3-4-56.

Mlle Lenormand a épousé M. Jean Basille, le 21-4-56.

SERVICE SOCIAL

Les spécialités pharmaceutiques qui peuvent être prescrites aux bénéficiaires de l'art. 115 du Code des Pensions sont désormais tous les médicaments remboursables par la Sécurité Sociale.

Cette mesure a été prise par arrêté ministériel publié au Journal officiel du 14 octobre 1955 (page 1106) et signé par M. Bernard Lafay.

Nous attirons l'attention de nos adhérentes bénéficiant d'une réforme, sur l'obligation absolue de se servir de leur carnet de soins pour toutes les affections pour lesquelles elles sont pensionnées.

Elles doivent réserver les prestations de la Sécurité Sociale pour les autres affections.

Utilisant la Sécurité Sociale pour les affections prévues au carnet de soins, elles risquent de se voir réclamer le remboursement des sommes payées par la Sécurité Sociale.

RESULTATS DE LA LOTERIE DE LA VENTE DE SOLIDARITE

Le n° 000934 (billets orange) gagne un réchaud à gaz.

Le n° 000012 (billets verts) gagne une poupée alsacienne. La gagnante est Mme Durieu ; prière à celles qui connaissent son adresse de bien vouloir nous l'indiquer afin que nous puissions lui faire parvenir son lot.

Le n° 000891 (billets bleus) gagne un projecteur.

Le n° 000092 (billets blancs) gagne une poupée chaperon rouge. Mme Terre est la gagnante ; prière à celles qui connaissent son adresse de bien vouloir nous l'indiquer afin que nous puissions lui faire parvenir son lot.

La nappe (billets roses) a été gagnée par Mme Paulmier.